Image not found or type unknown

# Problèmes avec locataires : longue absence et manque d’entretien

Par **David1976**, le **24/03/2021** à **14:59**

Bonjour,

J'ai besoin d'aide :

Je loue une maison depuis 1 an via une agence.

Je viens d'apprendre que les locataires se sont absentés pendant 6 mois, en coupant le chauffage, le reste du temps ils sous chauffent la maison, il y a eu des fuites au niveau de la toiture (réparée à ce jour), les gouttières ont débordé alors que nous avions demandé à ce qu'elle soient nettoyées ce qui a entrainé des dégâts importants (plus manque d'entretien).

Nous voulons les faire partir et qu'ils remettent la maison dans l'état dans lequel ils l'avaient trouvée.

Quels sont les recours possibles ?

A ma connaissance, selon la loi, un locataire est tenu d'habiter le logement au moins 8 mois / an et d'entretenir la maison...

Je vous en remercie par avance

Par **youris**, le **24/03/2021** à **15:09**

bonjour,

à vérifier, mais il me semble que la durée minimale d'occupation d'un logement loué de 8 mois ne s'applique qu'aux logements sociaux.

un bailleur ne peut pas faire partie un locataire comme il veut.

le bailleur doit respecter des conditions de forme et de délais pour donner congé à son locataire.

voir ce lien :

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F929

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés